



Convention-cadre sur les changements climatiques

Distr. limitée
3 décembre 2010
Français
Original: anglais

Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique

Trente-troisième session

Cancún, 30 novembre-4 décembre 2010

Point 6 c) de l'ordre du jour

Questions méthodologiques relevant de la Convention

Révision des Directives FCCC pour la notification des inventaires annuels des Parties visées à l'annexe I de la Convention

Révision des Directives FCCC pour la notification des inventaires annuels des Parties visées à l'annexe I de la Convention

Projet de conclusions proposé par le Président

1. L'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique (SBSTA) a accueilli avec satisfaction le rapport¹ consacré au deuxième atelier du programme de travail sur la révision des «Directives pour l'établissement des communications nationales des Parties visées à l'annexe I de la Convention, première partie: Directives FCCC pour la notification des inventaires annuels» (ci-après dénommées Directives FCCC pour l'établissement de rapports par les Parties visées à l'annexe I), qui s'est tenu à Bonn (Allemagne) les 3 et 4 novembre 2010 et a été organisé par le secrétariat conformément à la demande formulée par le SBSTA à sa trentième session².

2. Le SBSTA a pris note avec satisfaction de la réunion d'experts organisée par le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) sur les produits ligneux récoltés, les zones humides et les émissions d'oxyde nitreux (N₂O) provenant des sols, comme le SBSTA l'y avait invité à sa trente-deuxième session³.

3. Le SBSTA s'est félicité de la contribution que le GIEC a apportée à l'atelier mentionné au paragraphe 1 ci-dessus en rendant compte des résultats des réunions d'experts qu'il avait organisées sur les questions suivantes:

- a) Le réexamen de l'indicateur indirect des terres exploitées utilisé pour estimer les émissions et les absorptions anthropiques nationales;
- b) L'utilisation des modèles et des mesures dans les inventaires de gaz à effet de serre;

¹ FCCC/SBSTA/2010/INF.10.

² FCCC/SBSTA/2009/3, par. 105.

³ FCCC/SBSTA/2010/6, par. 69.

c) Les produits ligneux récoltés, les zones humides et les émissions de N₂O provenant des sols.

4. Le SBSTA a pris note du résumé établi par les coprésidents de la réunion d'experts du GIEC sur les produits ligneux récoltés, les zones humides et les émissions de N₂O provenant des sols⁴. Faisant observer que la science a progressé dans certains domaines en ce qui concerne les zones humides, il a invité le GIEC à entreprendre des travaux méthodologiques supplémentaires sur les zones humides, axés notamment sur la réhumidification et la remise en état des tourbières, en vue de combler les lacunes des *Lignes directrices 2006 du GIEC pour les inventaires nationaux des gaz à effet de serre* (ci-après dénommées Lignes directrices 2006 du GIEC) dans ces domaines et de mener à bien ces travaux pour la trente-neuvième session du SBSTA.

5. Le SBSTA a pris note des vues supplémentaires exprimées par les Parties, figurant dans le document FCCC/SBSTA/2010/MISC.7 et Add.1 à 3, au sujet de la révision des Directives FCCC pour l'établissement de rapports par les Parties visées à l'annexe I.

6. Le SBSTA a noté que dans les Lignes directrices 2006 du GIEC les principes méthodologiques applicables au secteur de l'agriculture et au secteur de l'utilisation des terres, du changement d'affectation des terres et de la foresterie (UTCATF) ont été fusionnés en des principes méthodologiques concernant un nouveau secteur, à savoir celui de l'agriculture, de la foresterie et des autres utilisations des terres (secteur AFAUT). Le SBSTA a décidé que, dans les directives FCCC révisées pour l'établissement de rapports par les Parties visées à l'annexe I, le secteur de l'agriculture et le secteur UTCATF devaient continuer d'être traités séparément comme dans les directives FCCC actuelles pour l'établissement de rapports par ces Parties. Il est convenu en outre que, si le secteur de l'agriculture et le secteur UTCATF font l'objet d'une notification séparée, les catégories relevant du secteur AFAUT dans les Lignes directrices 2006 du GIEC doivent être réparties entre le secteur de l'agriculture et le secteur UTCATF en vue de garantir l'exhaustivité des données notifiées et d'éviter les chevauchements entre certaines catégories et/ou sous-catégories. Le SBSTA a également reconnu qu'il faudrait peut-être de ce fait réexaminer la répartition des catégories dans les directives FCCC actuelles pour l'établissement de rapports par les Parties visées à l'annexe I.

7. Le SBSTA a également décidé que les Parties visées à l'annexe I de la Convention devaient continuer à notifier les gaz précurseurs.

8. Le SBSTA a demandé au secrétariat d'organiser, sous réserve que des ressources soient disponibles, un troisième atelier dans le cadre du programme de travail, qui se tiendrait début 2011. Il a décidé que les participants à l'atelier devaient se pencher sur le projet annoté de directives FCCC révisées pour l'établissement de rapports par les Parties visées à l'annexe I. Il a décidé en outre que le rapport de l'atelier serait examiné à sa trente-quatrième session.

9. Le SBSTA a par ailleurs demandé au secrétariat d'organiser, sous réserve que des ressources soient disponibles, un quatrième atelier dans le cadre du programme de travail, qui se tiendrait pendant le second semestre de 2011.

10. De plus, le SBSTA a demandé au secrétariat d'entreprendre, sous réserve que des ressources soient disponibles, les travaux préparatoires en vue de la mise à niveau du logiciel de notification du cadre commun de présentation (CRF), de manière à ce que ces travaux soient achevés pour octobre 2012, sous réserve de l'adoption d'une décision relative aux tableaux du CRF par la Conférence des Parties à sa dix-septième session.

⁴ http://www.ipcc-nggip.iges.or.jp/meeting/pdfiles/1010_CoChairsSummary_Geneva.pdf.